

# →→→ Possibilités forestières 2023-2028

## Résultats préliminaires

### Unité d'aménagement 071-52



Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

### Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : [bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca](mailto:bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca) en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

### Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	174 000	40 400	5 000	77 800	82 500	79 700	69 300	116 900	38 400	684 000
<b>2023-2028</b>	<b>280 000</b>	<b>22 200</b>	<b>9 000</b>	<b>56 000</b>	<b>104 000</b>	<b>113 600</b>	<b>82 200</b>	<b>137 900</b>	<b>53 000</b>	<b>857 900</b>
Δ	61%	-45%	80%	-28%	26%	43%	19%	18%	38%	25%

### Enjeux reliés aux résultats préliminaires

- ▶ Le Forestier en chef a fait une évaluation advenant l'absence de récupération des bois liée à la maladie corticale du hêtre. La mortalité pourrait entraîner des baisses de possibilités forestières de 9 500 m<sup>3</sup>/an pour les autres feuillus durs et de 6 900 m<sup>3</sup>/an pour les érables. Cet impact n'est pas intégré dans les résultats préliminaires présentés.
- ▶ En 2020, l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette affectait une superficie de 190 500 hectares. L'état actuel de l'épidémie ne permet pas d'évaluer l'impact de la mortalité future. Pour l'instant, le suivi de la défoliation ainsi que l'application du plan de récupération permettront de diminuer la vulnérabilité et de réduire les pertes liées à l'épidémie. Le sapin baumier représente des possibilités forestières de 119 000 m<sup>3</sup>/an dans le groupe d'essences SEPM.
- ▶ Les possibilités forestières provenant de la récolte dans les secteurs à proximité des usines de transformation représentent 283 100 m<sup>3</sup>/an.

Les principaux écarts observés sont issus de la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier, de l'utilisation de nouveaux modèles de croissance et d'améliorations méthodologiques.

### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Les variations s'expliquent par les facteurs suivants :

- ▶ Une augmentation du volume sur pied (m<sup>3</sup>)
- ▶ Une augmentation du volume moyen récolté associée à des traitements à plus fort prélèvement (m<sup>3</sup>/ha)
- ▶ Une augmentation de la superficie récoltée en coupe totale
- ▶ Une augmentation de la superficie destinée à l'aménagement forestier

## Certification forestière

Il n'y a pas de modalité de certification forestière considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.

## Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	2 380	718	1 741	1 840
<b>2023-2028</b>	<b>3 120</b>	<b>70</b>	<b>2 430</b>	<b>290</b>
Δ	31%	-90%	40%	-84%

\* Inclut la coupe progressive régulière

\*\* Inclut la coupe de jardinage

### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

La hausse des possibilités forestières n'entraîne pas une hausse de la superficie récoltée. Cet écart est dû à la nouvelle stratégie sylvicole qui favorise des traitements à fort prélèvement, tels que les coupes totales et la coupe progressive irrégulière à régénération lente.

## Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	630	180	680	350
<b>2023-2028</b>	<b>390</b>	<b>160</b>	<b>750</b>	<b>550</b>
Δ	-38%	-11%	10%	57%

### Particularités

- ▶ La superficie des traitements commerciaux et non commerciaux est établie par la Direction de la gestion des forêts.
- ▶ La stratégie prévoit également 140 ha/an d'élagage phytosanitaire

### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

La hausse de l'éducation dans les peuplements naturels s'explique par l'effort de lutte contre l'envahissement des érablières par le hêtre

### Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 5 180 800 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévus à la stratégie requiert l'utilisation de la totalité du budget disponible.

### Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	585 060	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	86 910	15%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	73 420	13%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	424 730	73%

### Principaux changements dans le territoire

L'augmentation de la superficie destinée à l'aménagement forestier s'explique par :

- ▶ La nouvelle approche pour considérer les lisières boisées dans le calcul
- ▶ Un ajustement aux mesures de protection des territoires d'intérêt qui n'ont pas été annoncés par le gouvernement

### Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières préliminaires

Diversité biologique	
Enjeux	Modalités
Aires protégées	Soustraction aux activités d'aménagement forestier de 28 103 hectares en aires protégées
	Soustraction aux activités d'aménagement forestier pour les 10 prochaines années de 54 243 hectares en territoires d'intérêt
Composition forestière	Réalisation de 140 ha/an en éducation pour lutter contre l'envahissement des érablières par le hêtre
	Réalisation de 140 ha/an de regarni en pins blanc et rouge
	Réalisation de 20 ha/an de regarni en chênes
	Soustraction aux activités d'aménagement forestier 1 124 hectares de cédrière tourbeuse

Legs biologiques	Conservation de 1 % du volume sur pied dans les coupes totales
Organisation spatiale	Déploiement de la coupe en mosaïque sur 100 % de la superficie destinée à l'aménagement forestier
Structure d'âge	Maintien d'au moins 80 % du territoire sous le niveau d'altération modérée

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Pertes de superficie	Soustraction des pertes de superficie associées aux chemins passés et futurs
Perturbations naturelles	Réalisation de 150 ha/an de coupe progressive irrégulière à régénération lente dans les érablières à hêtre et les hêtraies pour récupérer la mortalité associée à la maladie corticale du hêtre d'ici les 20 prochaines années
	Suivi de la vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
Productivité	Suivi à l'aide d'un indice de productivité
	Vérification que l'aménagement forestier ne crée pas de peuplements peu productifs (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Conservation des lisières boisées riveraines pour une superficie totale de 30 245 hectares
	Soustraction aux activités d'aménagement forestier 152 hectares en milieux humides d'intérêt
Sols	Exclusion des pentes abruptes et des sommets de la récolte pour une superficie de 10 777 hectares

Contribution aux cycles écologiques planétaires	
Enjeux	Modalités
Carbone forestier	Un portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier sera présenté lors de la détermination
Changements climatiques	Aucune modalité d'adaptation n'est présente actuellement dans la stratégie

Avantages économiques et sociaux	
Enjeux	Modalités
Production de bois	Maximisation du volume récolté des essences vedettes et à promouvoir (érable à sucre, bouleau jaune, chêne rouge, épinettes, peupliers et pins blanc et rouge)
	Assurance d'une récolte soutenue des essences vedettes et à promouvoir (érable à sucre, bouleau jaune, chêne rouge, épinettes, peupliers et pins blanc et rouge) pour les 50 prochaines années
	Réalisation de 390 ha/an de plantation
	Réalisation de 70 ha/an d'éclaircie commerciale
	Réalisation de 230 ha/an de coupe progressive irrégulière à couvert permanent dans les érablières à sucre
	Réalisation de 50 ha/an de coupe finale dans les peuplements de feuillus tolérants dégradés
Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles	Exclusion de la plantation dans le sous-domaine de l'érablière à bouleau jaune
	Limitation à 50 ha/an de la plantation dans les bétulaies blanches
	Limitation de la réalisation des plantations intensives et des coupes progressives irrégulières à couvert permanent aux secteurs à proximité des usines de transformation

Responsabilité de la société	
Enjeux	Modalités
Harmonisation	Maintien de la qualité visuelle sur 21 562 hectares de paysage visuellement sensible
	Maintien d'un minimum de 30 % de la superficie forestière productive constituée de peuplements de 7 mètres ou plus de hauteur dans 177 690 hectares de territoires fauniques structurés

Autres enjeux	
Enjeux	Modalités
Faisabilité opérationnelle	Limitation à 50 ha/an de la récolte dans les cédrières
	Limitation à 50 ha/an de la récolte dans les érablières rouges
	Évitement du regarni dans les peuplements équiens
	Limitation de la plantation aux pessières, aux sapinières et aux bétulaies blanches à résineux

## Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*<sup>1</sup>. Cet élément pourra être considéré lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

## Documentation complémentaire

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante :  
<https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 4 mai 2021

---

<sup>1</sup> <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>

